



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Chargé d'affaires en agencement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Chargé d'affaires en agencement. 2014, Université Paris-Est Marne-La-Vallée - UPEM. hceres-02038303

**HAL Id: hceres-02038303**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038303>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Chargé d'affaires en agencement

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Chargé d'affaires en agencement

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-3 Bâtiment et construction

Demande n° S3LP150007481

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT de Marne-la-Vallée, Ecole Boule (Paris).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Chargé d'affaires en agencement* travaille en lien étroit avec la Chambre Française d'Agencement (Fédération française du bâtiment) et a pour objectifs de fournir des diplômés susceptibles de gérer des projets d'envergure et de répondre à un besoin très important de la profession. Les diplômés doivent être en mesure d'assurer, dans le domaine du second-œuvre du bâtiment des fonctions de coordination de projets, aussi bien sur le plan technique que de gestion.

La formation, fortement professionnalisante, s'adresse à des étudiants issus de DUT et de BTS. Elle fonctionne en priorité en apprentissage. Elle permet aussi à des professionnels de se reconverter ou de se spécialiser, en particulier par validation d'acquis de l'expérience (VAE).

Cette formation proposée par l'IUT de Paris-Est Marne-la-Vallée en collaboration étroite avec l'Ecole Boule (Paris) où se déroulent une partie des enseignements professionnels.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Chargé d'affaires en agencement* apporte les connaissances théoriques et pratiques nécessaires qui permettront aux diplômés d'assurer des fonctions de gestion de projet dans le domaine du « second œuvre bâtiment ».

Le volume des enseignements atteint 410 heures (hors stage et projet tuteuré). Les enseignements sont principalement axés sur la gestion de projet, avec les aspects de contextualisation dans l'entreprise, les outils techniques, analyse et démarche qualité, communication, économie de projet. L'anglais oral et technique fait également parti des enseignements, et conduit à une certification TOEIC, obtenue par la totalité des étudiants. La part donnée aux enseignements théoriques liés au cœur de métier (techniques de l'agencement) peut sembler modeste (80 heures), bien qu'elle soit compensée par les enseignements pratiques (projet tuteuré et stage en entreprise) qui complètent les compétences acquises par les étudiants dans ce domaine. Le projet tuteuré représente 150 heures (soit 36 % du volume d'enseignement hors stage) et le stage en entreprise s'effectue sur 36 semaines, en alternance. Les modalités de contrôle des connaissances sont abordées de manière très insuffisante dans le dossier.

L'attractivité de la formation est importante, puisqu'elle reçoit environ 120 dossiers de candidatures, pour un nombre d'inscrits allant de 16 à 19 selon les années. Contrairement aux déclarations contenues dans le dossier, le tableau des flux d'étudiants montre que la quasi-totalité des inscrits viennent de BTS *Agencement* : aucun étudiant venant de DUT ou de L2 n'est présent. De même, le diplôme est ouvert à la formation continue et à la VAE, mais aucun diplômé ne relève de ces dispositifs depuis 2009. Géographiquement, les étudiants sont issus de toute la France, mais les étudiants venant du BTS *Agencement* de l'Ecole Boulle, partenaire de la formation, représentent 50 % des effectifs. Le taux de réussite est de 95 % et la poursuite d'étude est de 5 à 10 % (ce qui représente 1 ou 2 étudiants chaque année). L'insertion professionnelle met en évidence un accès rapide à l'emploi (1 à 2 mois) et un niveau de recrutement en adéquation avec le métier préparé. Toutefois, le dossier est très incomplet sur ce point, par exemple la liste précise des emplois occupés est totalement absente.

La formation a noué un partenariat avec la Chambre Française d'Agencement (Fédération française du bâtiment), dont les membres participent à la sélection des dossiers, à la recherche d'entreprises d'accueil et de professionnels intervenants, et est impliquée dans le comité de pilotage et la réunion des tuteurs de formation. D'après le court tableau de participation des enseignants, on peut relever que les professionnels effectuent 256 heures d'enseignement sur les 410 heures que comporte la formation. Toutefois, dans la mesure où seule l'unité d'enseignement UE5 semble être concernée directement par l'agencement, les enseignements de cœur de métier confiés à des professionnels ne concernent que 64 heures. Toutefois, la formation reste pertinente puisque la gestion de projet est une part importante de ce métier. L'équipe pédagogique comprend des enseignants de l'établissement (2) d'autres établissements (3, sans que leur appartenance ne soit explicitée) et des professionnels (9). La répartition horaire déclarée est de 20 % pour l'université, de 45 % pour l'Ecole Boulle, de 5 % pour le Lycée François Mansart et de 30 % pour les professionnels, sans que la répartition horaire exacte soit donnée par l'établissement.

En ce qui concerne le pilotage, on peut réellement s'interroger sur le rôle de l'université dans cette formation. Les documents qui sont fournis (un dossier très succinct et une autoévaluation, non complètement remplie) donnent des informations souvent insuffisantes parfois contradictoires (par exemple sur la participation des enseignants de l'établissement, déclarée à hauteur de 20 % mais que l'on peut par ailleurs comptabiliser à 60 heures, ce qui ne représente que 14 %). La formation s'appuie sur un suivi des étudiants qui semble bien maîtrisé, avec le suivi du projet tuteuré coordonné par un enseignant de l'Ecole Boulle, l'encadrement des périodes d'apprentissage assurée par le centre de formation des apprentis Descartes, le suivi des mémoires de stage (partagé entre l'IUT et le lycée F. Mansart). Il existe un comité de pilotage, associant tous les partenaires de la formation, et l'évolution de la formation s'appuie sur des « réunions organisées autour de la Chambre française de l'agencement », qui jouent un rôle de conseil de perfectionnement, mais semblant trop externalisé.

Si cette formation est tout à fait pertinente sur le plan de ses objectifs, de ses contenus pédagogiques et de l'insertion professionnelle qu'elle procure, elle ne concerne qu'une catégorie très limitée d'étudiants, puisque la plupart viennent de BTS et elle semble en grande partie échapper au pilotage par l'université.

- Points forts :

- L'excellente adéquation entre formation et emploi.
- L'appui sur la branche professionnelle.
- La bonne attractivité de la formation et le taux de réussite en relation avec cette attractivité.



- Points faibles :

- La faiblesse de l'encadrement et du pilotage par l'université.
- L'origine trop peu diversifiée des étudiants, venant à 50 % de l'École Boulle, partenaire de la formation.
- Le dossier mal renseigné et donnant lieu à une analyse trop sommaire.
- Le rôle de conseil de perfectionnement centré uniquement sur la Chambre française de l'agencement.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait judicieux de revoir certains aspects du fonctionnement de la formation en diversifiant l'origine des étudiants ; en recentrant le pilotage sur l'université, par un accroissement de la participation des enseignants de l'établissement et par création d'un véritable conseil de perfectionnement.

Le dossier tel qu'il a été présenté, devrait être largement revu avec des rubriques complétées et une analyse plus fine des données et du fonctionnement de la formation.



# Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

### **Chargé d'affaire en agencement**

Depuis cette année universitaire, deux nouveaux enseignants chercheurs ont été intégrés à l'équipe pédagogique, notamment pour les cours de communication.

Les LP «Economiste en Agencement» et «Chargé d'Affaire en Agencement» intégreront à compter de l'année universitaire 2014-2015 la composante IFIS (Institut Francilien d'Ingénierie des Services), ce qui permettra une meilleure relation avec d'autres formations notamment en Economie-Gestion et l'ouverture de ces deux LP à des étudiants issus de formations générales (L2). De nouveaux recrutements au sein de cette composante devraient permettre l'intégration de nouveaux enseignants de l'Université (gestion).

Dans le cadre du prochain contrat, les deux formations relèveront d'une mention commune LP Agencement avec deux parcours s'appuyant sur un tronc commun : Chargé d'Affaires en Agencement et Economiste en Agencement.

L'université s'implique dans le suivi de la coordination pédagogique, du mémoire professionnel et du projet tuteuré et anime les jurys, le comité de pilotage et le conseil de perfectionnement.

Un conseil de perfectionnement se réunit 2 fois par an. Il comprend de représentants de l'université, des deux écoles partenaires (Boule et Mansart) et des professionnels de la Chambre Française d'Agencement, ainsi que le CFA Descartes.

#### **LP Chargé d'Affaires en Agencement :**

La part donnée aux enseignements théoriques liés au cœur de métier reste prépondérante dans les enseignements et représente plus de 50%.

La totalité des étudiants inscrits ne provient pas exclusivement de BTS Agencement puisque la formation s'est ouverte à des formations telles que :

BTS « Agencement de l'Environnement Architectural ».

BTS « Design d'Espaces ».

BTS « Génie civil ».

BTS « Economie de la construction ».

Un effort particulier sera porté sur le recrutement d'étudiants issus de L2, voire de L3 et à des professionnels pouvant suivre le cursus dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un Fongecif. A noter une ouverture de la formation à la VAE.

Les étudiants ne sont pas recrutés majoritairement au sein de l'école Boule, les effectifs sur les 6 dernières années révèlent un taux de l'ordre de 10% à 15% des effectifs issus de cet établissement, avec notamment beaucoup de jeunes venant de formations implantées en province.

Le dossier initial jugé incomplet sur l'insertion professionnelle peut être complété : Les types emplois occupés par les étudiants pour leur premier emploi sont relativement resserrés.

- Chargé s'affaires (junior pour la plupart) en entreprise d'agencement : environ 60%.
- Dessinateur projeteur principalement en entreprise d'agencement : environ 15%.
- Assistant à la maîtrise d'œuvre, responsable de projet en cabinet d'architecture d'intérieur : environ 15%.
- Economiste /deviser/responsable des achats (junior) en entreprise d'agencement :



environ 5%.

- Responsable / pilote de chantier dans le service travaux des « grandes enseignes, collectivités territoriales.. : environ 5%.

Le comité de pilotage est assuré par les trois partenaires de la formation : Université Paris Est de Marne la Vallée, Ecole Boule (Paris) et Lycée J.-F. Mansart (94), auxquels est associé le CFA Descartes. Les enseignants de la formation peuvent participer à ce comité.

La Chambre Française d'Agencement a un rôle essentiel dans le conseil de perfectionnement.

Une réunion des tuteurs des entreprises d'accueils des apprentis est organisée pour chaque promotion.

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

